

Série n° 6 : Les emballages commerciaux et les effets de commerce

Exercice I :

Une entreprise commerciale a effectué les opérations suivantes durant le mois de décembre 2009 :

1. Ventes de marchandises contre chèque : MB : 58000, remise 5%, TVA 20%, escompte 2%, transport (forfait) assuré par le véhicule de l'entreprise : 500, TVA 20%, emballages consignés : 6000 (50 caisses).
2. Achats de marchandises à crédit MB : 25000 TVA 20%, escompte 2%, remise 5%, emballages consignés 5000 (50 caisses) et frais de transport réglés directement au transporteur : 400, TVA 14%.
3. Restitution au fournisseur des caisses consignées lors de la deuxième opération et contre remboursement par chèque comme suit : 20 caisses reprises à leur prix de consignation, 20 caisses reprises à 80 et le reste est gardé par l'entreprise.
4. Les clients retournent à l'entreprise les caisses consignées lors de la première opération dans les conditions suivantes : 30 reprises à leur prix de consignation, 10 reprises à 70 et le reste est gardé par les clients. La facture d'avoir est réglée par chèque bancaire.

TAF :

- Enregistrer l'ensemble des opérations dans le journal de l'entreprise, de même que dans celui du fournisseur et du client.

Exercice II :

Enregistrer aux journaux des sociétés A et B les opérations suivantes du mois de février 2011 :

1. Le 03/02/2011, facture N° 40 de la société A destinée à son client société B, brut HT 42000, remise 10%, TVA 20%, transport effectué par la société A par ses moyens : 300 DH HT, TVA / port 20%, emballage consigné 500 caisses à 12 DH l'une, règlement à crédit dans 2 mois.
2. Le 18/02, facture d'avoir N° 15 de la société A destinée à la société B relative au retour de 300 caisses au prix de 10 DH l'une, TVA 20%.
3. Le 20/02, la société B prévient la société A qu'elle ne compte pas retourner 200 caisses consignées auparavant à 12 DH l'une et soumise à la TVA à 20%. Parmi ces 200 caisses, 25 sont totalement abimés.

Exercice III :

En 2010, on relève les informations suivantes dans une entreprise :

1. Vente de marchandises pour 600.000 HT, TVA 20%, contre acceptation de deux lettres de change de montant égal N° 70 et N° 71 pour fin janvier et fin février 2010.
2. Achat de marchandises par souscription d'un billet à ordre pour fin mars 2010, montant 200.000 HT, TVA 20%.
3. La traite N° 70 a été endossée au fournisseur Salim en règlement d'une dette de 425.000, la différence par remise de chèque.
4. L'entreprise remet à l'escompte l'effet N° 71. Le bordereau d'escompte indique des agios HT de 600 dont 20 de commissions, TVA 10%.

5. Le client demande le report de la traite N° 70 à fin mars 2010. Il reçoit un chèque et accepte une autre traite N° 75 majorée de 10% d'intérêt (taux annuel pour 60 jours) TVA 10%.
6. Remise à l'encaissement de la traite N° 75 à la banque. La traite N° 71 a été encaissée par la banque.
7. Avis de crédit pour encaissement de la traite N° 75, commission 15, TVA 10%.

TAF :

- Enregistrer l'ensemble des opérations à la fois dans le journal de l'entreprise, du client et du fournisseur.

Exercice IV :

L'entreprise SMEDIA spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des produits en plastique présente les échéanciers des effets au 31/05/2011, et les opérations effectuées durant le mois de juin comme suit :

- Echancier des effets à recevoir :

Nature et N°	Valeur nominale	Echéance	Tiré ou souscripteur	OBSERVATION
LC N° 70	12 000	10/06/2011	MAPLAST	En porte feuille
BO N° 40	18 000	12/06/2011	CHIMIX	En porte feuille
BO N° 41	26 500	20/06/2011	PLASTIC NORD	En porte feuille
LC N° 71	14 200	18/07/2011	MAKO	En porte feuille
LC N° 72	18 000	18/08/2011	MADAPLAST	En porte feuille
LC N° 73	17 000	25/08/2011	AFILAS	En porte feuille

Echéancier des effets à payer :

Nature et N°	Valeur nominale	Echéance	Tiré ou souscripteur	OBSERVATION
LC N° 52	19 000	15/06/2011	CHIMI-NORD	Domiciliée
BO N° 53	16 000	20/06/2011	PLASTICA	Domiciliée
LC N° 54	14 000	10/07/2011	BOMCHEX	Domiciliée
LC N° 55	12 000	15/07/2011	COMAC	Domiciliée

- 04/06/2011: Remise à l'encaissement la LC N° 70 et le BO N° 40,
- 07/06/2011 : Accepté la LC N° 56 du fournisseur PLASTICA au 31/08/2011, en règlement de la facture N° 560 reçue le 28/05/2011, montant TTC 19 800,
- 10/06/2011 : Reçu de l'avis de crédit relatif à l'encaissement de la LC N° 70 et le BO N° 40, commission 150 DH, TVA 10%,
- 11/06/2011 : Reçu le BO N° 42 au 30/08/2011 du client MAPLAST, en règlement de la facture N° 297, 9600 DH TTC,
- 15/06/2011 : Avisé par la société PLASTIC-NORD de son incapacité de payer le BO N° 41 au 20/06/2011 et demande l'annulation et la création d'une nouvelle traite au 20/08/2011, la société accepte sur base d'une majoration à un taux d'intérêt annuel de 12% et des frais postaux de 25 DH,
- 16/06/2011 : Reçu le nouveau BO N° 43 au 20/08/2011, compte tenu des intérêts et des frais postaux,

- 17/06/2011 : Reçu de l'avis de débit relatif à la domiciliation de la LC N° 52 échue le 15/06,
- 18/06/2011 : Remise à l'escompte les LC N° 71 et 72 et reçoit le bordereau d'escompte N° 716 comportant un escompte au taux de annuel de 12%/an, une commission de 0.5% de la valeur nominale des effets et de la TVA/agios 10%,
- 22/06/2011 : Reçu de l'avis de débit relatif à la domiciliation de la LC N° 53 échue le 20/06,
- 25/06/2011 : Endossé la LC N° 73 à l'ordre du fournisseur CHIMI NORD en règlement d'une dette de 17 000 DH payable le 10/07/2011 compte tenu du taux de 12%/an pour calculer les intérêts relatifs à la différence des échéances.

TAF :

- Comptabiliser les opérations en effectuant les calculs nécessaires.